

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

Révision: 25/06/2020 Page 1 / 10

	DANOQUARTZ SP49
Version: 2 Révision: 25/06/2020	
Revisión précédente: 31/03/2017	
Date d'impression: 25/06/2020	
SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE	
1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: DANOQUARTZ SP49
1.2	UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES: Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnel [] Consommation Sable de quartz pour des sols. Utilisations déconseillées: Aucune. Comme il n'est pas classé comme dangereux, ce produit peut être utilisé par d'autres moyens que les utilisations identifiées, mais toutes les utilisations doivent être compatibles avec les directives de sécurité spécifiées. Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Sans restriction.
1.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: DANOSA - DERIVADOS ASFÁLTICOS NORMALIZADOS, S.A. Polígono Industrial, Sector 9 - 19290 Fontanar (Guadalajara) ESPAÑA Téléphone: +34 949 888 210 - Fax: +34 949 888 223 Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité: e-mail: info@danosa.com DANOSA ESPAÑA - Polígono Industrial, Sector 9 - 19290 Fontanar (Guadalajara) España - Tel. (+34) 949 888 210 DANOSA ESPAÑA - A-44. Salida 144. - 18640 Padul (Granada) España - Tel. (+34) 958 790 727 DANOSA PORTUGAL - Zona Industrial da Zicofa, Rua da Sismaria, Lote 12. 2415-809 Leiria - Tel. (+351) 244 843 110
1.4	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +34 902 422 452 (8:30-17:30 h.) (heures ouvrables)  ORFILA Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France) - Centres de toxicologie FRANCE: • PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848 • NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050 • LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959 • STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737 • BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080 • LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911 • TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447 • ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121 • MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525 • BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245
SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS	
2.1	CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Ce produit n'est pas classé comme dangereux, en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP) Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée. Note: Ce produit ne nécessite pas de fiche de données de sécurité (FDS) conformément à la réglementation (CE) nr 2015/830. S'il est utilisé comme recommandé ou dans des conditions normales, il ne devrait pas représenter de risque physicochimique, pour la sécurité sanitaire ou pour l'environnement. Cependant, une FDS peut être fournie gracieusement pour répondre à la demande d'un client.
2.2	ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE: Ce produit ne requiert pas de pictogrammes, en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP) Mentions de danger: Aucune. Conseils de prudence: Aucune. Indications additionnelles: Aucune. Substances qui contribuent à la classification: Quartz (Silice cristalline <10µ max.10%)
2.3	AUTRES DANGERS: Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: Autres dangers physico-chimiques: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. Autres effets néfastes pour l'environnement:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

Révision: 25/06/2020 Page 2 / 10



DANOQUARTZ SP49

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1	<u>SUBSTANCES:</u> Non applicable (mélange).		
3.2	<u>MÉLANGES:</u> Ce produit-ci est un mélange. <u>Description chimique:</u> Quartz (Silice cristalline <10µ max.10%). <u>COMPOSANTS:</u> 50 < 100 %  Quartz (Silice cristalline <10µ max.10%) CAS: 14808-60-7 , EC: 238-878-4 CLP: Attention: STOT RE 2:H373iR REACH: Exempt (annexe V point 7) Autoclassé <u>Impuretés:</u> Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit. <u>Adjuvants de stabilisation:</u> Aucun <u>Référence à d'autres sections:</u> Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16. <u>SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):</u> # Liste mise à jour par l'ECHA sur 16/01/2020. <u>Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Aucune <u>Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Aucune <u>SUBSTANCES PERSISTANTES, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):</u> Non applicable (mélange inorganique).		

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1	<u>DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:</u>  Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.		
	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
	<u>Inhalation:</u>	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
	<u>Peau:</u>	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
	<u>Yeux:</u>	Des symptômes ne devraient pas apparaître dans des conditions normales d'utilisation.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
	<u>Ingestion:</u>	Par ingestion peut occasionner des maux de gorge gastrointestinaux.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.
4.2	<u>PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:</u> Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1		
4.3	<u>INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:</u> <u>Information pour le médecin:</u> Le traitement doit se diriger au contrôle des symptômes et des conditions cliniques du patient. <u>Antidotes et contre-indications:</u> Il n'est pas connu un antidote spécifique.		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

Révision: 25/06/2020 Page 3 / 10

	DANOQUARTZ SP49
SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
Non combustible.	
5.1	<u>MOYENS D'EXTINCTION:</u> En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs son permis.
5.2	<u>DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</u> Non applicable.
5.3	<u>CONSEILS AUX POMPIERS:</u> <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rest er du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.
SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1	<u>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</u> Éviter le contact direct du produit.
6.2	<u>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
6.3	<u>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Balayer le produit déversé. Garder les restes dans un conteneur fermé.
6.4	<u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.
SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE	
7.1	<u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>Recommandations générales:</u> Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> <i># Le produit n'est pas susceptible de s'enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l'oxygène de l'air ambiant en quoi Il se trouve, de sorte qu'il n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 2014/34/UE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives. Ni est applicable les dispositions des exigences particulières pour les installations électriques dans des locaux à risque d'incendie ou d'explosion.</i> <u>Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
7.2	<u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u> Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>Classe de magasin</u> : D'après les dispositions en vigueur. <u>Températures</u> : min: 5. °C, max: 30. °C (recommandé). <u>Matières incompatibles:</u> Conserver à l'écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques. <u>Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. <u>Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).
7.3	<u>UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:</u> <i># Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.</i>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

Révision: 25/06/2020 Page 4 / 10



DANOQUARTZ SP49

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE):

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME ppm	mg/m3	VLCT ppm	mg/m3	Observations	Table MP nr.
Quartz (Silice cristalline <10µ max.10%)	1997	-	0.10	-	-	Poussière alv.	25

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):
Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):
Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Quartz (Silice cristalline <10µ max.10%)	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) - (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d - (a) - (c)	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d - (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Quartz (Silice cristalline <10µ max.10%)	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 - (a) - (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 - (a) - (c)	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2 - (a) - (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale:
Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

CONCENTRATION PRÉV ISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittentes: Quartz (Silice cristalline <10µ max.10%)	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l -	<u>PNEC Marin</u> mg/l -	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l -
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine: Quartz (Silice cristalline <10µ max.10%)	<u>PNEC STP</u> mg/l -	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d -	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d -
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Quartz (Silice cristalline <10µ max.10%)	<u>PNEC Air</u> mg/m3 -	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dw/d -	<u>PNEC Ora</u> mg/kg dw/d -

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

Révision: 25/06/2020 Page 5 / 10



DANOQUARTZ SP49

8.2

CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à un nettoyage adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation du produit.

Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:



Protection adéquate pour les voies respiratoires à de faibles concentrations ou incidence à court terme: Masque avec des filtres du type P2 (blanc), avec un pouvoir de rétention moyen, pour particules irritantes ou nocives solides et/ou aérosols (EN143), Fuite vers l'intérieur: 8%, Facteur de protection assigné jusqu'à 10 fois le VLE. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Particle filters must be disposed when you notice an increase in breathing resistance.

Lunettes:



Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.

Écran facial:

Non.

Gants:



Gants en gomme ou PVC (EN374). Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

Bottes:

Non.

Tablier:

Non.

Combinaison:

Conseillable.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: Non applicable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

Révision: 25/06/2020 Page 6 / 10



DANOQUARTZ SP49

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

<u>Aspect</u>	:	Solide.
- État physique	:	Sable.
- Couleur	:	Caractéristique
- Odeur	:	Non disponible (mélange).
- Seuil olfactif	:	
<u>Valeur pH</u>	:	
- pH	:	Non applicable (solide).
<u>Changement d'état</u>	:	
- Point de fusion	:	Non disponible
- Point initial d'ébullition	:	Non applicable
<u>Densité</u>	:	
- Densité de vapeur	:	# Non applicable (solide).
- Densité relative	:	3. à 20/4°C
<u>Stabilité</u>	:	
- Température décomposition	:	Non applicable (thermiquement stable).
<u>Viscosité:</u>	:	
- Viscosité (temps écoulement)	:	Non applicable (solide).
<u>Volatilité:</u>	:	
- Taux d'évaporation	:	# Non applicable
- Tension de vapeur	:	Non disponible
<u>Solubilité(s)</u>	:	
- Solubilité dans l'eau:	:	# Insoluble
- Liposolubilité	:	Non applicable (produit inorganique).
- Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable (produit inorganique).
<u>Inflammabilité:</u>	:	
- Point d'éclair	:	# Ininflammable
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité	:	# Non applicable
- Température auto-inflammation	:	Non applicable (incombustible).
<u>Propriétés explosives:</u>	:	
Non disponible.	:	
<u>Propriétés comburantes:</u>	:	
Non classé comme produit comburant.	:	

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS :

- Non volatiles	:	100. % Poids
-----------------	---	--------------

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:

Corrosion pour les métaux: Il n'est pas corrosif pour les métaux.
Propriétés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Possible réaction dangereuse avec agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:

Lumière: Non applicable.
Air: Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.
Humidité: Éviter des conditions d'humidité extrêmes.
Pression: Irrélevant.
Chocs: Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:

Conserver à l'écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

Révision: 25/06/2020 Page 7 / 10



DANOQUARTZ SP49

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales
de composants individuels :
Non disponible

Estimations de la toxicité aiguë (ATE)
de composants individuels :
Quartz (Silice cristalline <10µ max.10%)

ATE
mg/kg bw oral
-

ATE
mg/kg bw cutanée
-

ATE
mg/m3.4h inhalation
-

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.

(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

Dose sans effet observé
Non disponible
Dose minimale avec effet observé
Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 5000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
<u>Ingestion:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.3.3.3.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Non applicable (solide).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

Révision: 25/06/2020 Page 8 / 10



DANOQUARTZ SP49

EFFETS CMR:

Effets cancérogènes: N'est pas considéré comme un produit cancérogène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: Peut s'absorber par inhalation de la poussière.

Exposition à court terme: Non disponible.

Exposition prolongée ou répétée: Non disponible.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée: Non disponible.

Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
de composants individuels :

Non disponible

Concentration sans effet observé

Non disponible

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
<u>Toxicité aquatique aiguë:</u> Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
<u>Toxicité aquatique chronique:</u> Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible.

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Non applicable (mélange inorganique).

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: * Non applicable.

Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.

Potentiel de réchauffement climatique: Non disponible.

Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)
Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

Révision: 25/06/2020 Page 9 / 10

		DANOQUARTZ SP49
<u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.		
SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT		
14.1	<u>NUMÉRO ONU:</u> Non applicable	
14.2	<u>NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:</u> Non applicable	
14.3	<u>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:</u> <u>Transport par route (ADR 2019) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2019):</u> Non réglementé <u>Transport voie maritime (IMDG 39-18):</u> Non réglementé <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2020):</u> Non réglementé <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non réglementé	
14.4	<u>GROUPE D'EMBALLAGE:</u> Non réglementé	
14.5	<u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</u> Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).	
14.6	<u>PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</u> S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurée.	
14.7	<u>TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:</u> # Non applicable.	
SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES		
15.1	<u>RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:</u> Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2 <u>Avertissement tactile de danger:</u> Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle). <u>Protection de sécurité por des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). <u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u> <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2 <u>Autres législations locales:</u> # Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.	
15.2	<u>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</u> Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2015/830

Révision: 25/06/2020 Page 10 / 10

	DANOQUARTZ SP49
--	-----------------

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:
Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP), Annexe III:
H373iR Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES: Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:
Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:
· European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
· EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
· Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:
Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE: Révision:
Version: 1 31/03/2017
Version: 2 25/06/2020

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:
Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.